

**ARRETE N° 2026-081 portant délégation de signature
de la vice-présidente recherche et du Conseil scientifique**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 15 février 2024 portant élection de Monsieur Vivien QUEMA en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble à compter du 29 février 2024 ;
- Vu** La délibération du Conseil Scientifique en date du 7 juillet 2026 portant élection de Madame Gaëlle CALVARY en qualité de vice-présidente du conseil.

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée par l'administrateur général à Madame Gaëlle CALVARY, professeure des universités, vice-présidente du conseil scientifique en charge de la recherche, à l'effet de signer les documents administratifs relatifs aux activités de recherche et de valorisation, énumérés ci-après :

- Tout formulaire et document de soumission transmis aux bailleurs de fonds institutionnels dans le cadre des appels à projets de recherche au titre des programmes institutionnels de financement de la recherche nationaux, européens et internationaux dans la limite du montant prévu dans la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'administrateur général ;
- Tous actes d'engagement précontractuel, contractuel et financier de l'établissement liés aux activités de recherche et de valorisation en particulier dans le cadre de collaborations industrielles ou dans le cadre des programmes institutionnels de financement de la recherche nationaux et internationaux, à hauteur de 2 millions € HT ;
- Convocations des membres du conseil scientifique ;
- Conventions encadrant les stagiaires et collaborateurs au sein des structures de recherche.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle CALVARY, délégation de signature est donnée à Monsieur Gédric DI TOFANO ORLANDO, ingénieur de recherche, directeur de la Direction Recherche Innovation Valorisation Europe (DRIVE), à l'effet de signer les documents administratifs et contractuels relatifs aux activités de recherche énumérés ci-après :

- Tout formulaire et document de soumission transmis aux bailleurs de fonds institutionnels dans le cadre des appels à projets de recherche au titre des programmes institutionnels de financement de la recherche nationaux, européens et internationaux dans la limite du montant prévu dans la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'administrateur général

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 7 juillet 2026. Elles prennent fin automatiquement en cas de changement de délégataire. La durée du présent arrêté est limitée au plus à la durée du mandat de l'administrateur général.

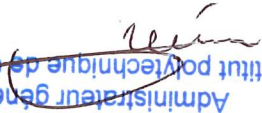
L'arrêté n° 2025-003 en date du 28 février 2025 est abrogé.

Article 4

Le directeur général des services et l'agent comptable sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et publié ou affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement.

Fait à Grenoble, le 7 juillet 2026

L'administrateur général


Institut polytechnique de Grenoble
Administrateur général
Vivien QUEMA

Vivien QUEMA
Administrateur général
Institut polytechnique de Grenoble

SIGNATURE DES DELEGATAIRES :
ARRETE N° 2026-081 [Vice-présidence recherche et du CS]

Merci de bien vouloir apposer votre signature, et de mentionner votre nom (ou votre tampon de signature), précédée de la mention « Vu et pris connaissance »

- Visas des délégataires mentionnés dans l'arrêté et acceptant la délégation consentie :

